



LE LIVRET DES ÉTUDES

2024-2025



MASTER MANAGEMENT
DES ORGANISATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES
(MOSS)



Table des matières

1. Le Master MOSS en quelques mots.....	4
2. Vos interlocuteurs.....	5
3. Objectifs.....	7
4. Chiffres clés.....	8
5. Débouchés.....	9
6. Maquette pédagogique	11
7. Calendrier.....	14
14	
8. Alternance	16
9. Évaluation en master MOSS.....	20
10. Reprendre ses études en master MOSS.....	23
11. Que faire en cas d'absence en master MOSS ?.....	24

1. Le Master MOSS en quelques mots

Le **master MOSS** forme des dirigeants et cadres d'établissements sanitaires et sociaux dans les différents domaines de la gestion. Les organisations de la santé se trouvent confrontées à des problématiques de management (retour à l'équilibre, gestion de projet, évaluation des risques, gestion de l'absentéisme, etc.) et recrutent des professionnels formés au management de la santé pour répondre aux nouveaux besoins des établissements.



Notre force :

2 années en alternance

La spécialisation en management de la santé est progressive :

1/3 des cours de Master 1 sont spécifiques en santé (droit de la santé, négociation dans la santé, organisation du système de santé, contrôle de gestion dans la santé, finance des établissements, démarche qualité, gestion des compétences, analyse stratégique).

Tous les cours de Master 2 MOSS sont spécialisés en management de la santé

Les intervenants du Master MOSS sont des enseignants-chercheurs en management et des professionnels du secteur de la santé.

2. Vos interlocuteurs

Gestionnaire de scolarité Master MOSS : Farida SLIMANI

Démarches administratives, notes, absences, emploi du temps.

Tel : 04 77 42 13 89 / E-mail : farida.slimani@univ-st-etienne.fr

Responsables Master MOSS : Christelle BRUYERE (M2) & Nelly MASSARD (M1)

Suivi pédagogique du groupe, coordination des cours, attribution des tuteurs pédagogiques, lien avec les partenaires, etc.

Mail : christelle.bruyere@univ-st-etienne.fr

Mail : nelly.massard@univ-st-etienne.fr

Cellule Insertion Professionnelle

Accompagnement dans la recherche d'alternance : conseils sur vos outils de candidature, diffusion des offres de nos partenaires, mise en relation avec des professionnels

Théo BONNEVIALLE, chargé des relations entreprises, référent stage, alternance et taxe d'apprentissage : t.bonnevialle@univ-st-etienne.fr / 06 38 46 68 97

Julie ROLLAND, chargée d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : julie.rolland@univ-st-etienne.fr / 04 77 42 16 09

Responsable des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation Forma-Sup :

Pour tout renseignement administratif, vous pouvez contacter Mathilde GUIOT ROUSSET (CFA Forma-Sup Ain-Rhône-Loire)

Tel : 06 75 43 79 11 / Mail : mguiot@formasup-arl.fr

Tuteur pédagogique : déterminé à la rentrée en fonction de la mission de l'apprenant

Enseignant spécialisé dans le domaine de gestion de la mission de l'apprenant, suivi personnalisé de l'apprenant, visite dans la structure d'accueil, interlocuteur privilégié de l'établissement et de l'apprenant. Les coordonnées du tuteur pédagogique seront communiquées en octobre.

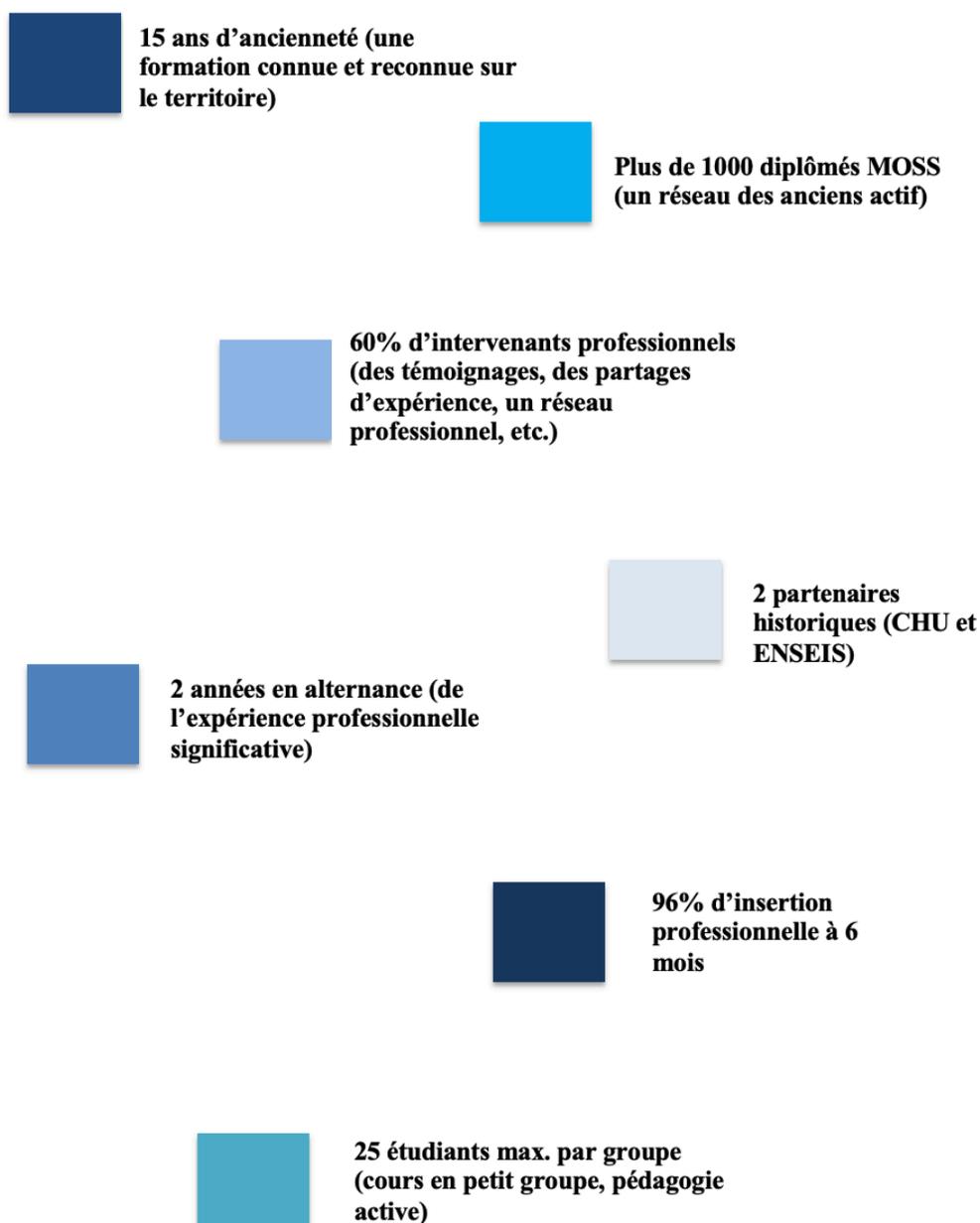
Vous disposez également de l'annuaire UJM disponible sur le site de l'université pour accéder aux mails universitaires de tous les intervenants de votre formation.

3. Objectifs

La formation développe des compétences pour :

- Gérer une organisation de santé (du secteur sanitaire, médico-social ou social)
- Développer une stratégie adaptée aux évolutions des besoins de santé
- Piloter un projet et suivre des indicateurs de gestion
- Manager les relations avec les usagers et familles
- Recruter et animer une équipe
- Conduire une démarche qualité en vue d'obtenir les certifications nécessaires
- Mettre en place des solutions logistiques et des systèmes d'information adaptés
- Travailler en équipe avec les acteurs du territoire

4. Chiffres clés



5. Débouchés

Secteurs d'activité

- Sanitaire : cliniques, hôpitaux, hospitalisation à domicile, etc.
- Médico-social et social : établissements pour personnes âgées dépendantes, service à la personne, foyers, réseaux de santé, maison d'enfant à caractère social, centres de soins de suite et de réadaptation, etc.
- Administrations de santé
- Entreprises du secteur de la santé

Exemples de métiers

- Directeur(rice) d'établissement de santé (EHPAD, IME, MECS, Foyer de vie, etc.)
- Responsable et cadre d'établissement de santé privé ou public (dans diverses fonctions: responsable qualité, responsable ressources humaines, etc).
- Coordinateur(rice) de réseau/ filière de santé
- Responsable de structure associative
- Chef de projet
- Consultant(e) et formateur(rice) en management de la santé
- Cadre dans des entreprises du secteur de la santé



IAE de Saint-Etienne

2 rue Tréfilerie - 42100 Saint-Etienne cedex 2

iae@univ-st-etienne.fr

iae.univ-st-etienne.fr

Trois exemples de débouchés

Directeur(rice) d'établissement sociaux et médico-sociaux (EHPAD, MECS, foyer de vie, ESAT, etc.)

Il ou elle assure la gestion d'un établissement accueillant des usagers ayant un besoin identifié (des personnes âgées en perte d'autonomie, des enfants en difficulté, des personnes en situation de handicap, etc.).

TYPE DE MISSION :

- Définir la stratégie d'établissement en lien avec l'évolution des besoins de santé et le territoire
- Assurer la gestion administrative, financière et logistique.
- Veiller à la mise en œuvre de la démarche qualité

Manager de proximité

Il ou elle assure la gestion d'une équipe administrative et/ou soignante au sein d'un établissement de santé (sanitaire ou médico-social).

TYPE DE MISSION :

- Piloter les projets de service en lien avec les activités de l'établissement
- Veiller à la qualité et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers
- Animer et encadrer les équipes placées sous sa responsabilité

Responsable Ressources humaines

Il ou elle se charge de l'application de la politique et de la stratégie en matière de ressources humaines de son établissement de santé (sanitaire ou social).

TYPE DE MISSION :

- Piloter le développement RH (formation et recrutement)
- Conseiller et accompagner les managers sur les différentes problématiques RH (intégration des nouveaux recrutés, gestion de carrière/mobilité, etc.)
- Mettre en œuvre les entretiens professionnels

6. Maquette pédagogique

Maquette M1 Management des organisations sanitaires et sociales (MOSS)					
SEMESTRE 7					
Unités d'Enseignement (UE)			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)		Enseignements
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Total heures étudiants	Nombre de séances
UE1. Communication dans un environnement multiculturel	5	5	anglais	36	
			communication et leadership	14	4
			management interculturel	21	6
UE2. Marketing social	5	5	marketing des services	14	4
			comportement de l'utilisateur	14	4
			plan de communication	14	4
UE3. Management des acteurs de la santé	5	5	management d'équipe	17,5	5
			gestion des compétences	14	4
			démarche qualité	14	4
UE4. Management des processus opérationnels	5	5	gestion de projet	17,5	5
			chaîne logistique	21	6
			droit de la santé	14	4
UE5. Système de santé	5	5	organisation et évolution du système de santé	21	6
			négociation dans la santé	14	4
			analyse stratégique	14	4
UE6. Management stratégique et financier des organisations de santé	5	5	contrôle de gestion	14	4
			financement des établissements de santé	14	4
	30	30		288	
SEMESTRE 8					
Unités d'Enseignement (UE)			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)		Enseignements
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Total heures étudiants	Nombre de séances
UE14. Pratique professionnelle et réflexivité	1		Analyse de la pratique Managériale	21	6
			Rencontres du Management	7	
			Ateliers thématiques	7	
			Insertion Professionnelle	7	
	2	3	Module de Recherche en Management (OU)	24	
	9	9	Groupe de projet et engagement sociétal (OU)		
	9	9	Expérience en établissement de santé		
	9	9	Rapport professionnel		
		9	mémoire de spécialité		
	30	30		66	

Maquette M2 Management des organisations sanitaires et sociales (MOSS)

SEMESTRE 9					
Unités d'Enseignement (UE)			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)		Enseignements
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Total heures étudiants	
UE8. Communication dans un environnement multiculturel	5	5	Anglais	16	
			Communication et négociation	14	4
			gestion des conflits	14	4
UE9. Pilotage stratégique et marketing des organisations de santé	5	5	Pilotage stratégique	17,5	5
			Marketing social	17,5	5
			Promotion de la santé et enjeux environnementaux	17,5	5
UE10. Pilotage financier des organisations de santé	5	5	Pilotage financier des ESSMS	7	2
			Pilotage financier des établissements sanitaires	14	4
			Contrôle de gestion	21	6
UE11. Management des acteurs de la santé	5	5	management de la relation usager	14	4
			ressources humaines et qualité de vie au travail	17,5	5
			droit de la santé	14	4
UE12. Pilotage des processus opérationnels en santé	5	5	système d'information et conduite du changement	14	4
			gestion des flux	14	4
			qualité et gestion des risques	14	4
UE13. Enjeux de la coordination en santé	5	5	Coordination territoriale	14	4
			Enjeux et analyse du système de santé	21	6
			Enjeux et analyse du système d'intervention sociale	17,5	5
	30	30		278,5	
SEMESTRE 10					
Unités d'Enseignement (UE)			Eléments constitutifs d'UE (ECUE)		Enseignements
Intitulés	Crédits	Coefficients	Intitulés	Total	
UE14. Pratique professionnelle et réflexivité	30	30	Analyse de la pratique Managériale	21	6
			Rencontres du Management	7	
			Ateliers thématiques	7	
			Insertion Professionnelle	7	
			Recherche en sciences de gestion	10,5	3
			Module de Recherche en Management (OU)	24	
			Groupe de projet et engagement sociétal (OU)		
			Expérience en établissement de santé		
			Rapport de fin d'études		
			audit de projet	14	4
	30	30		90,5	

En Master 1 :

- o 354 heures de cours
- o 96h d'accompagnement (travaux de groupe, projet collectif, rapport de fin d'études, participation aux conférences des partenaires)

En Master 2 :

- o 369 heures de cours
- o 81h d'accompagnement (travaux de groupe, projet collectif, rapport de fin d'études, participation aux conférences des partenaires)

En master 2 MOSS, les évaluations sont associées à des blocs de cours et croisent les regards entre plusieurs disciplines, dans l'objectif de renforcer la professionnalisation des temps évaluatifs. Quatre blocs de cours donnent lieu à 4 évaluations (Voir tableau suivant).

Les étudiants sont ainsi informés en amont des livrables attendus en cours d'année et des modalités d'évaluation (individuel ou collectif).

Bloc de cours	Période	évaluation
BC1	Oct à décembre	étude de cas - évaluation individuelle
BC2	Janvier à mars	appel à projet (écrit + oral) - évaluation collective
BC 3	Mars à juin	situation de gestion (écrit + oral) - évaluation en binôme
BC 4	Toute l'année	audit de projet + rapport de fin d'études - évaluation individuelle

Les maquettes peuvent évoluer à la marge en cours d'année universitaire, afin d'être au plus proche des réalités professionnelles de terrain. A titre informatif, un **conseil de perfectionnement** réunit annuellement des enseignants, des professionnels ainsi que des étudiants et des diplômés. Il est consulté sur le contenu des programmes, les modalités pédagogiques, les conditions de sélection à l'entrée des étudiants, les principes d'organisation des stages, l'ouverture de nouvelles formations, en relation avec l'évolution des débouchés professionnels.

7. Calendrier

Calendrier 2024-2025



Compagnie	IAE de Saint-Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Préciser le cas échéant	MOSS
Niveau d'inscription	Alternance
Année d'études	1ère année
Niveau d'examen	Contrôle continu intégral (sans examen terminal)

	Période de cours à l'UE
	Période de contrôle en continu app. /proj/ stage
	Prévu ou d
FERIE	Jours fériés, régimes et autres
	Vacances si convenance de stage, sinon période en entreprise

Mois	Acût	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Ma	Jun	Juliet	Acût	Septembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 S	1 M	1 S	1 S	1 M	1 M	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M
3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 L	3 V	3 L	3 S	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 D	4 M	Jury semestre 7	4 L	4 J
5 L	5 J	5 S	5 M	5 D	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 L	5 V	5 S	5 M	5 V
6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S
7 M	7 S	7 L	7 M	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 M	7 S	7 J	7 L	7 D
8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 V	9 M
10 S	10 M	RENTRÉE	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 S	10 M	10 J	10 D	10 D	10 M
11 D	11 M	11 V	11 L	11 L	11 M	11 V	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J
12 L	12 J	12 S	12 M	12 M	12 J	12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 M	12 V
13 M	13 V	13 J	13 D	13 V	13 V	13 L	13 J	13 J	13 M	13 M	13 D	13 M	13 M	13 S
14 M	14 S	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 L	14 D
15 V	15 D	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V	16 L	16 M	16 S	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M
17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 V	18 L	18 J
19 L	19 J	19 S	19 M	19 M	19 J	19 D	19 M	19 S	19 M	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V
20 M	20 V	20 D	20 M	20 M	20 V	20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 V	20 D	20 M	20 S
21 M	21 S	21 L	21 V	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 V	21 L	21 J	21 D
22 J	22 D	22 M	22 V	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 D	23 V	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M
24 S	24 M	24 J	24 D	24 S	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 L	25 M	25 V	25 L	25 M	25 V	25 S	25 M	25 V	25 M	25 D	25 V	25 V	25 L	25 M
26 L	26 J	26 S	26 M	26 M	26 J	26 S	26 D	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 M	26 V
27 M	27 V	27 D	27 M	27 M	27 V	27 L	27 J	27 J	27 M	27 V	27 V	27 D	27 M	27 S
28 M	28 S	28 L	28 V	28 J	28 S	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 V	28 D
29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 M	29 J	29 M	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L
30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 V	30 D	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M
31 S	31 J	31 S	31 M	31 V	31 M	31 V	31 L	31 L	31 S	31 J	31 D	31 J	31 D	31 M

Compagnie	IAE de Saint Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours (De cas échéant)	MCSS
Régime d'inscription	Alternance
Année d'études	2ème année
Régime d'examen	Contrôle continu/intégral (sans examen terminal)

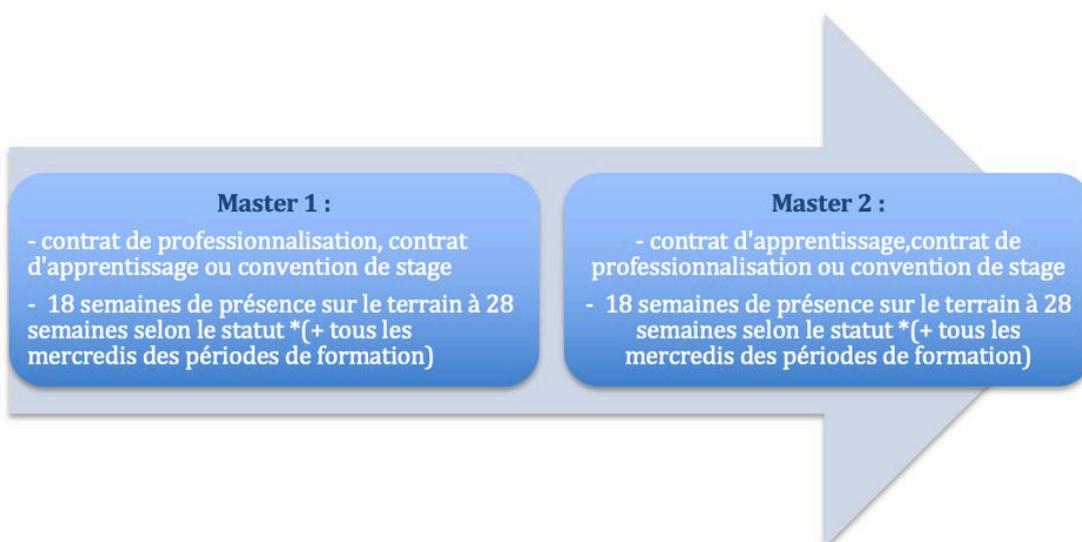
	#Garde de cours à l'IAE
	#Garde en entreprise : contrat app/pra/stage
	Weekend
FERIE	Jours fériés complémentaires
	Vacances si convention de stage. Sinon période en entreprise

	Acût	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Acût	Septembre
1 J		1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V		2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M
3 S		3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 D		4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J
5 L		5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V
6 M		6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S
7 M		7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D
8 J		8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V		9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M
10 S		10 M	RENTREE	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 D		11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J
12 L		12 J	séminaire d'ouverture	12 S	12 M	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V
13 M		13 V	séminaire d'ouverture	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S
14 M		14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 D	14 J
15 J	FERIE	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V		16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M
17 S		17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	Soutenances PRO	17 D	17 M
18 D		18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J
19 L		19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V
20 M		20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S
21 M		21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D
22 J		22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V		23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M
24 S		24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 D	24 M	24 J
25 D		25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J
26 L		26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V
27 M		27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S
28 M		28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D
29 J		29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 V		30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 M	30 J	30 L	30 M	30 S	30 M
31 S		31 J	31 M	31 V	31 D	31 M	31 S	31 S	31 M	31 J	31 D	31 M	31 V	31 L

8. Alternance

Le master MOSS (M1 et M2) se fait en alternance en suivant un rythme de l'ordre de 3 semaines sur le terrain (+ tous les mercredis des périodes de formation) / 2 semaines en formation à l'IAE.

L'alternant est présent dans la structure d'accueil tous les mercredis sur les périodes de cours. Si la structure d'accueil est éloignée géographiquement, l'alternant peut travailler à distance pour le compte de la structure ce jour-là, en accord avec son employeur.



En convention de stage : l'étudiant réalise 18 semaines dans la structure d'accueil de septembre à juin (+ les mercredis des semaines de formation à partir d'Octobre) et a droit aux vacances scolaires. Le stage ne peut dépasser 24 semaines au total (mercredi compris) en conformité avec la législation.

En contrat pro et contrat d'apprentissage : 28 semaines travaillées en structure d'accueil de sept à sept + les mercredis (dont 23 semaines sur ce planning et 5 semaines travaillées l'été). L'alternant salarié a droit à 5 semaines de congés payés. L'entreprise et l'alternant sont libres de les placer d'un commun accord à n'importe quel moment de l'année sur une période entreprise.

Tous les mercredis des périodes de formation sont travaillés en établissement ou pour le compte de l'établissement en télétravail (avec accord de l'employeur, exception faite des mercredis de septembre sauf si le contrat et l'inscription administrative universitaire sont finalisées).

Conseil pour votre recherche d'alternance en MOSS :

Il convient d'envisager la santé au sens large ! La santé ne se résume pas à l'hôpital.

Le champ de la santé recouvre les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans lesquels concourent des opérateurs publics et privés. De ce fait, une grande diversité de structures est susceptible de vous confier des missions.

Pour vous guider, vous trouverez ci-dessous un descriptif (non exhaustif) des structures de la santé réparties en 3 familles :

- les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- les établissements de santé ;
- les administrations de santé.

Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux sont des structures publiques ou privées relevant de la politique sociale en France et soumise au contrôle de l'Etat.

Champ de l'établissement	Type de structure
Aide sociale à l'enfance	MECS (maison d'enfants à caractère social)
Enfance handicapée et inadaptée	CMP (centre médico-psychologique) IME (Institut médico-éducatifs) IMP (Institut médico pédagogiques) IMPRO (Institut médico professionnel) ITEP (Institut de rééducation) SESSAD (Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile)
Protection judiciaire de la jeunesse	Centres et foyers d'action éducative
Handicap mental ou physique	ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) Centre de rééducation professionnelle Foyers d'accueil

Personnes âgées	EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Foyer logement Maison de retraite SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) Services d'aides à domicile
Personnes sans domicile	CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale)
Traitement des addictions	Centres d'accueil pour toxicomanes, pour alcooliques
Autres hébergements	FJT (Foyers de jeunes travailleurs)

Les établissements de santé sont gérés par des opérateurs publics (ex : hôpitaux) ou privés (ex : cliniques). Ils dispensent des soins, promeuvent des actions de prévention. Certains sont également chargés d'assurer des formations aux professionnels de santé et développent de la recherche.

Les établissements de santé sont classés selon leur taille et leur statut.

	Établissements de santé	
Catégorie	Établissements publics de santé	Établissements privés de santé
statut	public	privé
	Les centres hospitaliers régionaux et universitaires (CHR et CHU) ; Les centres hospitaliers généraux (CHG) Les centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CHS) Les hôpitaux locaux, proches des EHPAD	Les centres de lutte contre le cancer (CLCC) Établissements de soins de courte durée (cliniques) Établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), de santé mentale (psychiatrie), de soins de longue durée (SLD) et Hospitalisation à domicile, de dialyse et de radiothérapie

Les « administrations » de santé :

- Organismes de la protection sociale, publics ou privés : caisse d'assurance maladie, URSSAF (recouvrement), CAF (Famille), CARSAT (retraite)
- Collectivités Territoriales : CCAS : centre communal d'action sociale, conseil général (domaine de l'aide sociale)
- ARS : agence régionale de santé avec délégation territoriale (ex DDASS)

- Mutuelles ou instituts de prévoyance

Pour toute information complémentaire relative aux contrats (rémunérations, avantages, aides, etc) :

<https://www.formasup-arl.fr/alternant>

Quelques exemples de missions confiées aux étudiants MOSS :

Qualité - logistique

- mise en place d'une démarche qualité/ amélioration de procédures existantes
- préparation de la certification
- amélioration de la satisfaction des patients (réorganisation interne par exemple)
- amélioration du circuit du médicament
- amélioration de la gestion des approvisionnements et stocks de médicaments
- construction d'outils d'audit

RH

- contribution à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences)
- mise en place d'une bourse interne des emplois pour favoriser la mobilité des salariés et les évolutions de carrières
- proposition et mise en place de nouveaux dispositifs de communication interne (journal, réseau intranet, réunion, etc.)
- refonte des référentiels emplois / organigrammes
- mise en œuvre et évaluation d'un projet de gestion des risques psycho-sociaux

Contrôle de gestion

- élaboration et mise en place de tableaux de bord

SI

- participation au projet d'informatisation du dossier patient, du circuit du médicament, du dossier médical, etc.

Stratégie

- animation de réseaux et coordination de projets
- pilotage d'un projet de création d'une unité Alzheimer, d'un accueil de jour, etc.
- réalisation du projet d'établissement, projet de vie, projet de soins, etc.
- contribution à la fusion de deux EHPAD
- gestion des pôles d'activité en CHU
- construction d'un outil de pilotage stratégique

9. Évaluation en master MOSS

La professionnalisation est au cœur du projet du département management depuis sa création. C'est un trait commun aux formations en gestion, dans les universités ou les écoles, en raison de la nature singulière des sciences de gestion, centrées sur la compréhension et la construction de l'action collective. Mais c'est aussi une volonté particulière du département management : aller plus loin dans la professionnalisation afin de mieux intéresser les étudiants et de favoriser leur recrutement après la formation.

Nous avons développé la professionnalisation sur de nombreux plans, en particulier :

- L'existence d'une expérience professionnelle significative (entre 50% et 70% du temps de formation sur le terrain professionnel),
- son importance dans l'obtention du diplôme (près de la moitié des crédits ECTS),
- l'animation d'une partie des cours par des praticiens (en moyenne 50%, toute formation confondue),
- les séances d'analyse de la pratique qui permettent de développer des savoirs expérientiels en partant du vécu managérial des étudiants,
- la présence des organisations professionnelles et des entreprises dans le conseil du département management,
- et depuis 2010, un système d'évaluation des compétences quel que soit le statut de l'étudiant : stagiaire, apprenti ou en contrat de professionnalisation.

En 2023, nous proposons de faire évoluer le dispositif d'évaluation :

- en passant de 4 niveaux d'évaluation à 6 niveaux, permettant une analyse plus fine du niveau d'acquisition des compétences,
- en supprimant la note, au profit d'une logique de pourcentage d'acquisition de la compétences, 100% relevant de l'expertise. La transformation en note se fait désormais automatiquement en fonction du pourcentage d'acquisition estimé par l'évaluateur.

Le tableau ci-dessous présente les 6 niveaux d'acquisition des compétences.

Niveau d'acquisition	Non acquis	acquis très insuffisant	en cours d'acquisition	acquis	maîtrisé	expert
Pourcentage d'acquisition	0	20%	40%	60%	80%	100%
Explicitation	Aucun critère attendu n'est satisfait	Compétence insuffisamment acquise, très peu de critères sont satisfaits	Compétence en cours d'acquisition, une partie significative des critères reste à acquérir	Compétence acquise dans la plupart de ses dimensions, la plupart des critères sont acquis	Compétence acquise dans toutes ses dimensions, tous les critères (ou presque tous) sont acquis	A dépassé les objectifs attendus et/ou est en capacité de former un collaborateur



Selon la nature des missions, l'étudiant peut être amené à effectuer tout ou partie de la compétence proposée : il est demandé de n'évaluer que la partie confiée à l'étudiant. L'évaluation peut être effectuée par le tuteur professionnel selon les pratiques usuelles ou les procédures de l'entreprise. En particulier, elle peut faire l'objet de discussion avec l'étudiant, de formulation d'objectifs ; elle peut être réalisée à la fin de l'expérience professionnelle ou réalisée de façon progressive à partir de bilans intermédiaires. Les résultats de l'évaluation sont inscrits dans une grille de compétences nominative qui sera transmise par le tuteur enseignant. Cette grille de compétences sera ensuite remise au secrétariat ou au tuteur enseignant lors de la soutenance en fin d'expérience professionnelle.

Outre l'évaluation professionnelle de l'alternant en structure d'accueil, celui-ci sera évalué par :

- Un **rapport professionnel** à rendre aux deux tuteurs (entreprise et formation). Ce rapport est évalué uniquement par l'enseignant. Un cahier des charges est transmis à l'étudiant.
- Une **soutenance professionnelle** collective à laquelle sont conviés les tuteurs-entreprise. Il s'agit pour 4 ou 5 alternants de présenter leur projet en entreprise devant 4 ou 5 tuteurs professionnels et devant leur tuteur pédagogique. Suite aux différentes présentations, les tuteurs professionnels questionnent les alternants et les évaluent d'une manière collégiale. Un retour individualisé est ensuite fait à l'alternant.
- Un **rapport de spécialité (M1) ou article de recherche (M2)** qui a pour objectif de confronter la théorie et le terrain à partir d'une problématique utile pour l'entreprise. Le tuteur professionnel pourra être consulté quant au choix de la problématique. Cette partie est évaluée uniquement par le tuteur-enseignant.

En définitive, est déclaré titulaire du Master Management des Organisations Sanitaires et Sociales l'étudiant qui remplit les trois conditions suivantes pour les semestres 7,8,9 et 10 :

- Une présence à l'ensemble des cours et des évaluations,
- Une moyenne générale par semestre supérieure ou égale à 10/20 (les semestres ne se compensent pas).

Une précision concernant l'évaluation de l'unité d'enseignement incluant « les rencontres du management, l'analyse de la pratique managériale, les ateliers thématiques, l'Insertion professionnelle et la recherche en sciences de gestion »

Pour valider le crédits ECTS associé à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, le crédit ECTS associé à ces modules pourra faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, le crédit ECTS associé à ces modules ne sera pas validé sauf décision contraire du jury.

Le tuteur professionnel peut contacter le tuteur enseignant pour de plus amples informations.

10. Reprendre ses études en master MOSS

Vous souhaitez reprendre des études en vue d'obtenir un diplôme national : vous relevez de la formation continue si vous remplissez l'une des conditions suivantes à la date officielle de démarrage de la formation visée :

- Vous avez interrompu vos études depuis 2 ans ou plus
- Vous étiez précédemment inscrit en Formation Continue
- Vous êtes inscrit à France Travail
- Votre formation est prise en charge par un tiers (OPCO, COPIR, CPF, etc.) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- Vous êtes salarié en congé de formation professionnelle (CPF de Transition, CFP, ...) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage)

Un service de formation continue à l'université est dédié à l'accompagnement des professionnels en reprise d'études. Au-delà de leur mission d'information sur votre projet de reprise d'études, ils assurent les relations entre votre employeur, France Travail et l'Université.

A ce titre, ils établissent les documents administratifs que génère votre statut (demande de congé de formation, plan de formation, devis, attestation d'inscription à un stage de formation, ...). Ils assurent également votre suivi d'assiduité de manière mensuelle afin de maintenir le paiement de vos droits (dans le cadre de votre congé ou de votre indemnisation France Travail).

Des réunions d'informations collectives précisant les démarches administratives selon votre situation professionnelle sont régulièrement organisées. Il est fortement recommandé d'y assister. Vous trouverez le planning des réunions ainsi que des informations complémentaires sur le lien suivant :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/formation-continue/reprise-d-etudes.html>

Votre contact : Séverine OLAGNON (service universitaire de formation continue)

ftlv-pre-vae@univ-st-etienne.fr

11. Que faire en cas d'absence en master MOSS ?

En complément des règles mentionnées en 2.2 et 2.3 du livret d'accueil IAE, en cas d'absence justifiée pendant une période de formation, l'étudiant doit prendre contact avec les intervenant(e)s concerné(e)s par son absence afin de les informer d'une part et de « rattraper » l'évaluation si besoin est.